



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8975^e séance

Jeudi 24 février 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia/M^{me} Evstigneeva. (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Hackman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M. Kelly
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2022/100)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2576 (2021) (S/2022/103)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2022/100)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2576 (2021) (S/2022/103)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/100, qui contient le trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2022/103, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2576 (2021).

Je donne maintenant la parole à M^{me} Hennis-Plasschaert.

M^{me} Hennis-Plasschaert (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer mon exposé aujourd'hui en donnant un aperçu des faits nouveaux concernant les nominations politiques et la formation du gouvernement.

À la suite de la ratification des résultats des élections, le Président de la Chambre des députés et ses deux vice-présidents ont été élus le 9 janvier. Bien que ce vote ait été tout d'abord contesté, la Cour suprême fédérale a jugé le 25 janvier que la session parlementaire inaugurale, durant laquelle le Président et ses deux vice-présidents avaient été élus, s'était déroulée conformément à la Constitution.

La prochaine étape est l'élection du Président de la République, en application de la Constitution, dans les 30 jours suivant l'élection du Président de la Chambre des députés. Toutefois, à l'issue d'une première période de nomination, le 7 février, le quorum parlementaire pour la tenue d'une session en vue d'élire un président n'a pas été atteint. Le Parlement a décidé de rouvrir la période de nomination pour trois jours supplémentaires ; le Cour suprême fédérale n'a pas encore statué si cette réouverture était constitutionnelle mais a déclaré un candidat inéligible.

Une fois le Président ou la Présidente élu(e), il ou elle chargera, dans les 15 jours suivant son élection, conformément à la Constitution, la personne représentant le principal bloc parlementaire, à savoir le Premier Ministre désigné, de former un conseil des ministres qui devra être approuvé par le Parlement. La situation actuelle montre clairement que nous n'y sommes pas encore.

Pendant que les consultations politiques se poursuivent, ou, pour être plus exacte, que l'impasse politique persiste, le temps passe – un temps précieux.

Derrière le débat de façade sur la question d'un gouvernement issu de la majorité ou d'un gouvernement de consensus, beaucoup d'Iraqiens se demandent de plus en plus si l'intérêt national est au cœur des négociations en cours, ou si à l'inverse l'enjeu est l'accès aux ressources et au pouvoir, ou comment les postes politiques et les ministères seront répartis cette fois-ci.

Il va sans dire que la priorité doit être de convenir d'urgence d'un programme d'action qui traite immédiatement et concrètement la longue liste des affaires intérieures irakiennes en suspens. Ce que je veux dire, c'est que plus de quatre mois se sont écoulés depuis les élections et qu'il est grand temps de braquer les projecteurs là où il le faut, c'est-à-dire sur le peuple irakien.

Le peuple irakien continue d'attendre des possibilités d'emploi rémunéré et productif, la sûreté, la sécurité, la prestation de services publics adéquats, la pleine protection de ses droits et libertés, la justice, l'application du principe de responsabilité et la participation véritable des femmes et des jeunes, pour ne citer que quelques exemples.

Bien entendu, on pourrait nous pardonner d'être patients face au temps que prend la formation du gouvernement si nous étions témoins d'échanges dynamiques sur les orientations politiques, les voies de

développement et les plans de réforme économique. Si cet esprit animait les négociations, la patience serait en effet une vertu. Or, jusqu'à présent, nous observons tout le contraire : les négociations entravent les changements et les réformes dont le pays a désespérément besoin.

En outre, comme je l'ai souligné à maintes reprises, un front intérieur faible crée des vulnérabilités, par exemple face à Daech, qui est prêt à profiter de tout vide politique et sécuritaire, mais aussi face à la poursuite des ingérences extérieures. Dans le cas de l'Iraq, ce n'est pas une hypothèse.

Dans le même temps, la patience du peuple iraquien est mise à l'épreuve. En octobre 2019, cette patience a atteint ses limites, et de très nombreux Iraquiens sont descendus dans la rue, manifestant contre le manque de perspectives socioéconomiques et politiques. Nous savons comment cela s'est terminé : des centaines de personnes ont été tuées et des milliers blessées. Le moins que les Iraquiens puissent maintenant attendre de leurs représentants élus est que ceux-ci s'emploient de toute urgence à surmonter les divisions internes, à convenir d'un programme informant la population de ce qu'elle peut attendre des quatre prochaines années, à gérer les attentes du public et à relever le défi de répondre aux aspirations des 40 millions de personnes qui vivent en Iraq.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des relations entre Bagdad et Erbil. Comme le Conseil le sait, je n'ai cessé de souligner l'importance d'un dialogue régulier, structuré et institutionnalisé entre Bagdad et Erbil, assorti d'un calendrier précis, afin de régler les questions qui se posent depuis longtemps. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'une responsabilité mutuelle.

Le fait est que l'incapacité de surmonter les différends, voire le refus de trouver un accord, finit tôt ou tard par avoir un coût. Il est également vrai que, si un vide politique perdure trop longtemps, la judiciarisation des domaines relevant normalement du législatif ou de l'exécutif peut soudainement devenir une réalité.

Alors qu'un gouvernement intérimaire est en place et que les partis politiques sont engagés dans des négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement, la Cour suprême fédérale s'est prononcée très récemment sur une affaire en souffrance depuis 10 ans. Ainsi, le récent arrêt rendu par la Cour sur l'inconstitutionnalité de la loi sur le pétrole et le gaz du Gouvernement de la Région du Kurdistan a

soulevé de nombreuses questions, comme « pourquoi maintenant ? ».

Le fait est que cela s'est produit. Par conséquent, l'importance de ce dialogue institutionnalisé n'a fait que croître. Et ce n'est pas tout : le pays a besoin que son parlement agisse. Plus généralement, ce que je veux dire, c'est que l'inaction est risquée et susceptible d'avoir de lourdes conséquences sur la stabilité de l'Iraq à court et à long terme.

C'est pourquoi j'appelle encore une fois toutes les parties prenantes à se concentrer sur ce qui compte vraiment et à s'unir au lieu de se faire concurrence. Qu'on le veuille ou non, les parties ont besoin les unes des autres pour agir efficacement. Par conséquent, tous les efforts doivent être axés sur le règlement des questions en suspens, non pas dans le cadre d'une prise de pouvoir, mais dans un esprit de partenariat et de coopération.

Pour en revenir brièvement à l'économie, entre la forte hausse des prix du pétrole et la dévaluation de la monnaie, le déficit a été réduit et les réserves en devises ont augmenté. Le filet de protection sociale s'est élargi, notamment grâce à l'augmentation des dépenses consacrées aux services sociaux en réponse à la pandémie.

À première vue, cela peut sembler encourageant. Toutefois, force est de constater que, les propositions et les efforts importants du Gouvernement étant activement sabotés, retardés ou suspendus, ces résultats ne peuvent être considérés comme une conséquence directe de stratégies durables. Fondamentalement, l'Iraq d'aujourd'hui n'est pas moins vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières, ne souffre pas moins de la pauvreté ou du sous-emploi, et ne connaît pas moins de corruption que l'année dernière ou celle d'avant.

Je me répète encore une fois, mais des solutions durables et structurelles ne peuvent être apportées que par une réforme digne de ce nom. Je suis tout à fait consciente que cela est plus facile à dire qu'à faire. Cependant, l'Iraq manque de temps. Comme me l'a dit un responsable iraquien il y a quelque temps, même si nous avons commencé à mettre en œuvre les réformes les plus urgentes avant-hier, il faudrait déployer des efforts surhumains pour relever les défis financiers, économiques et environnementaux d'aujourd'hui. Même si je préfère voir le verre à moitié plein, ses remarques ne sont pas à prendre à la légère.

Les défis environnementaux représentent aussi, quant à eux, une menace imminente qui est bien trop souvent considérée comme moins urgente, mais il s'agit en fin de compte d'un des plus grands défis mondiaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Il y a quelques semaines, je me suis rendue dans les marais du sud de l'Iraq, un paysage spectaculaire et magnifique, dont la biodiversité n'a d'égal que sa signification culturelle. Cependant, la pénurie d'eau dans cette région ne représente pas seulement une menace qui se profile à l'horizon, mais un danger actuel. Comme c'est le cas dans d'autres régions du pays, la salinisation de l'eau et des sols, la désertification et la disparition des terres arables ne sont rien de moins que des préoccupations écologiques existentielles. En outre, comme nous le savons tous, la pénurie d'eau est un multiplicateur de menaces. Elle augmente les risques de pauvreté, de déplacement, d'instabilité et de conflit.

Une grande partie, mais pas la totalité, de cette pénurie peut être expliquée par les changements climatiques. Les pays voisins s'emploient également à réduire le débit des eaux. De plus, les infrastructures de distribution d'eau potable et d'irrigation et leur entretien accusent un retard considérable. Les ressources en eau de l'Iraq sont mal gérées depuis trop longtemps.

En d'autres termes, l'Iraq est extrêmement vulnérable aux effets de la pénurie d'eau due aux changements climatiques et à la réduction du débit de ses rivières. Je sais qu'il s'agit d'une priorité pour le Gouvernement intérimaire actuel, mais je tiens à souligner qu'il est essentiel que l'ensemble de la classe politique s'approprie ce dossier crucial.

Un autre problème est celui des camps et des prisons qui accueillent de nombreux Iraquiens de l'autre côté de la frontière, plus précisément dans le nord-est de la Syrie. Nous avons tous suivi de près les événements récents qui ont une fois de plus mis en évidence les risques associés à cette catastrophe qui évolue lentement. La situation dans ces camps et prisons pose des difficultés sans précédent, qui ont des répercussions sur la région et bien au-delà. Ce sont des bombes à retardement.

Au cours des trois dernières années, le Conseil m'a entendu répéter que les séquelles de la lutte d'hier contre Daech pourraient très facilement se transformer en guerre de demain et que nous ne devrions pas attendre que de jeunes enfants atteignent la majorité dans un camp tel que celui de Hol. Ces enfants, qui vivent dans des conditions difficiles, n'ont jamais voulu être

impliqués dans ce chaos. Cependant, ils se retrouvent privés de leurs droits et risquent d'être recrutés de force et exposés à l'extrémisme violent.

Je reconnais bien évidemment qu'un certain nombre d'États ont pris leurs responsabilités en rapatriant des enfants et, dans certains cas, un nombre limité de femmes. Je ne peux qu'espérer que d'autres suivront bientôt cet exemple. Comme l'ont montré un nombre croissant de pays, cela peut être fait avec succès.

Le fait est que la situation actuelle n'est pas viable. Maintenir indéfiniment des personnes dans les conditions limitées et déplorable de ces camps est en définitive plus risqué en termes de protection et de sécurité que de les rapatrier de manière contrôlée.

Pendant ce temps, l'Iraq fait montre de courage. Jusqu'à présent, environ 450 familles, soit quelque 1 800 personnes, ont été rapatriées en Iraq. Dans la mesure où des milliers d'Iraquiens se trouvent toujours dans ces camps, les autorités iraqiennes sont conscientes qu'elles ne peuvent pas s'arrêter là.

Après le camp de Hol, j'aborderai la question des combattants présumés de Daech actuellement détenus dans le nord-est de la Syrie, une situation là encore intenable. Comme c'est le cas pour le camp de Hol, les centres de détention alimentent le ressentiment et inspirent les terroristes, qu'il s'agisse d'opérations d'évasion ou d'attentats à grande échelle, comme nous l'avons vu. En outre, puisque certains combattants et des membres de leurs familles ont pu se frayer un chemin vers l'extérieur, il serait préférable de contrôler la situation et de gérer les retours plutôt que de prendre le risque de ne pas les voir lorsqu'ils se glisseront incognito dans n'importe quel pays.

Sur ce point aussi, l'Iraq mérite d'être félicité. Non seulement le Gouvernement iraquien a commencé à rapatrier les familles iraqiennes à Hol, mais il a également commencé à rapatrier les combattants iraqiens de Daech. En somme, je dis simplement que, dans l'intérêt de tous, l'argument ultime en matière de sécurité, contrairement à l'argument politique à court terme, consiste à reconnaître que le maintien du statu quo est l'option la plus risquée. Pour apaiser les rancœurs qui s'enveniment, prévenir l'émergence de nouveaux conflits et désamorcer les bombes à retardement, il faut anticiper les événements et calmer la situation. Il importe d'agir et de faire avancer les choses.

En ce qui concerne les ressortissants du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens

disparus, notamment les archives nationales, le 16 février, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a facilité le retour, du Koweït vers l'Iraq, des six derniers groupes de restes humains qui ont été identifiés comme ne faisant pas partie des listes de personnes portées disparues au Koweït ou en Arabie saoudite. Avec ce transfert, le processus d'identification de tous les restes humains découverts à Samaoua, dans la province de Mouthanna, en 2019 et 2020, est terminé. Comme je l'ai déjà déclaré, il est impératif pour le Gouvernement iraquien de ne pas perdre cet élan, mais au contraire de tirer parti de l'expérience acquise jusqu'à présent et de progresser vers la conclusion générale de cet important dossier humanitaire.

Pour terminer, je tiens à rappeler qu'il importe d'avoir un sentiment d'urgence. Il est urgent pour les dirigeants politiques irakiens de transcender leurs divergences, de mettre de côté l'esprit partisan et d'enterrer les vendettas personnelles. L'Iraq est vraiment doté d'un potentiel immense. Si seulement ce potentiel pouvait pleinement s'exprimer, l'avenir de l'Iraq pourrait être particulièrement radieux.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Hennis-Plasschaert de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert pour son exposé et pour le leadership constant dont elle fait preuve sur ce dossier délicat. Nous nous félicitons véritablement de l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en faveur de la paix et de la stabilité de l'Iraq.

Je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de l'Iraq à la séance d'aujourd'hui.

Les États-Unis félicitent à nouveau le peuple iraquien d'avoir réussi à organiser en octobre des élections législatives libres et régulières, qui, dans l'ensemble, se sont déroulées dans le calme. C'est à mettre au crédit du peuple iraquien et c'est la preuve de son aspiration à une bonne gouvernance qui soit transparente. Nous gardons l'espoir que ces élections donneront naissance à un gouvernement qui reflète la volonté du peuple iraquien et réponde à ses besoins urgents.

Avant et après le scrutin, le peuple iraquien a rejeté la violence visant à faire pression sur les politiciens, les

autorités électorales, les journalistes, les femmes et les militants et à les intimider. Il a repoussé les tentatives de certains visant à restaurer les anciennes structures de pouvoir. Il a fait preuve d'une solidarité forte pour protéger la démocratie.

L'attaque de la résidence du Premier Ministre Al-Kadhimi en novembre a été la tentative la plus visible menée dans le but de contrecarrer le processus démocratique et d'annuler les résultats des élections, sur fond de menaces répétées de violence dirigées contre les citoyens irakiens qui œuvrent à la protection de la démocratie iraquienne. Malgré toutes ces menaces, la Haute Commission électorale indépendante a mis en œuvre, avec l'aide de la MANUI, un processus de vote et de dépouillement sûr et solide sur le plan technique, surveillé par des observateurs internationaux. Après que les autorités électorales et judiciaires ont confirmé le décompte des voix et statué sur les contestations, la Cour suprême fédérale a ratifié les résultats des élections en décembre, ouvrant ainsi la voie à la formation d'un nouveau gouvernement en Iraq. Grâce à ces scrutins, un nombre historique de femmes et de membres de groupes religieux et ethniques minoritaires ont obtenu des sièges. Les nouveaux venus, réformistes, se sont imposés comme une nouvelle force dans la politique iraquienne. La démocratie prend solidement pied en Iraq.

Il est maintenant temps pour les dirigeants irakiens de se réunir et de former un gouvernement inclusif – un gouvernement ayant la capacité et la détermination de satisfaire les aspirations de la population iraquienne. La population iraquienne a besoin d'un tel gouvernement, car elle a besoin de sécurité. Nous avons vu que Daech reste déterminé à employer la violence pour faire des ravages. Dans le même temps, nous félicitons les forces de sécurité irakiennes pour leur combat courageux contre Daech et nous continuerons de soutenir l'Iraq dans cet effort, conformément à notre accord-cadre stratégique. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec le nouveau gouvernement, une fois qu'il sera formé, afin de renforcer notre partenariat stratégique sur nos nombreux intérêts communs, notamment la réforme économique et les mesures de lutte contre la corruption.

Des institutions et des systèmes inclusifs et transparents, y compris le système judiciaire, sont essentiels pour la formation du prochain gouvernement et pour l'avenir de l'Iraq. C'est avec fierté que j'ai vu l'Iraq participer au Sommet pour la démocratie en décembre. Il est maintenant temps pour les dirigeants irakiens de

respecter les engagements pris et de montrer l'exemple au monde entier.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert de son exposé et à souhaiter la bienvenue au représentant iraquien à la séance d'aujourd'hui.

Nous nous félicitons du travail accompli en vue de répondre aux questions concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus. Des progrès très importants ont été réalisés dans ce dossier et nous en sommes conscients.

La certification des résultats des élections par la Cour suprême fédérale en décembre dernier représente une étape majeure vers la consolidation de la démocratie en Iraq. Elle a permis d'enclencher le processus constitutionnel, dont les prochaines étapes doivent être l'élection d'un nouveau président du Parlement et la formation d'un nouveau gouvernement. Nous regrettons de voir que le processus constitutionnel a été suspendu, surtout après que, le 7 février, le Parlement a reporté le vote concernant l'élection du nouveau président.

Les plus grands partis politiques doivent assumer leurs responsabilités et faire avancer le pays en encourageant la formation d'un nouveau gouvernement capable de relever les défis immédiats auxquels la population iraquienne doit faire face. On ne soulignera jamais assez l'importance de la participation pleine et entière des femmes à ce processus, car elles sont les meilleures garantes du caractère inclusif et représentatif d'un gouvernement.

En outre, nous notons la nécessité pour les principaux acteurs de regarder au-delà des lignes de parti et d'unir leurs forces pour servir l'intérêt général de tous les Iraquiens. Le dialogue entre les parties concernées et à tous les niveaux est le seul moyen d'atteindre cet objectif commun.

Nous restons préoccupés par les niveaux élevés de violence politique. Il faut condamner les attaques de cette nature, menées contre l'avenir démocratique de l'Iraq. Toutes les parties doivent éviter de recourir aux menaces ou à la violence pour régler les différends politiques. Le dialogue, et non la violence, doit être le moyen de former un gouvernement capable de relever les défis économiques, climatiques et humanitaires, tout en luttant contre la pandémie.

Je représente une jeune démocratie qui a fait d'immenses progrès. Nous avons nous-mêmes fait

l'expérience de la lenteur des processus démocratiques. Ils ne peuvent être considérés comme acquis et il n'est pas aisé de les mettre en place. Respecter les principes constitutionnels et les délais est essentiel pour garantir un régime démocratique, surtout dans un pays qui doit faire face à tant de défis. C'est dans un esprit d'amitié et avec l'espoir sincère de voir l'Iraq s'épanouir que nous demandons à toutes les parties de redoubler d'efforts, de respecter le processus constitutionnel et de régler toutes les questions en suspens par le dialogue et la négociation.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité : le Gabon, le Ghana et le Kenya. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général Jeanine Hennis-Plasschaert de son exposé éclairant sur l'évolution de la situation en Iraq et sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), que nous suivons de près. Nous nous félicitons également de la participation de notre collègue, le Représentant permanent de l'Iraq, à la présente séance.

Notre intervention portera sur les questions politiques, de sécurité et relatives aux droits humains.

Il ressort nettement de l'exposé de la Représentante spéciale que l'Iraq reste enfermé dans l'impasse post-électorale qui, du fait des dissensions politiques, a entraîné une crise institutionnelle, avec le report *sine die* de l'élection du Président de la République par le Parlement, initialement prévue pour le 7 février dernier. L'annonce, en mai 2020, de la tenue d'élections parlementaires anticipées avait donné une lueur d'espoir aux Iraquiens, en particulier les jeunes qui, en manifestant, réclamaient pour l'essentiel l'instauration de l'état de droit, la fin de l'ingérence extérieure, et des politiques socioéconomiques plus équitables et efficaces.

Avec l'appui de la MANUI, les élections législatives du 10 octobre 2021 se sont déroulées dans le calme, même si l'annonce des résultats a été entachée par des tensions qui ont abouti à des litiges électoraux. La volonté de tous les acteurs politiques de rester dans le cadre de la Constitution a démontré leur attachement à la paix et à la stabilité en Iraq, ce qui a suscité l'optimisme. Toutefois, l'impasse d'après les élections et l'incapacité des partis politiques à trouver un accord ne servent pas le peuple iraquien, qui a exercé son droit constitutionnel de choisir ses dirigeants et de connaître la prospérité.

Nous appelons les divers partis politiques représentés au Parlement à engager le dialogue et à

faire des compromis pour parvenir à la formation d'un gouvernement de consensus. Il faut par ailleurs s'abstenir de toute forme de violence et procéder à la formation pacifique et diligente d'un gouvernement capable de relever les défis auxquels l'Iraq est confronté. L'avenir du pays est en jeu.

Nous rappelons avec satisfaction la participation notable des femmes aux récentes élections, sachant qu'elles ont remporté 195 sièges et dépassé le quota de 25 % prévu dans la Constitution, ce qui a clairement illustré le caractère inclusif du scrutin. Cela devrait se traduire par une représentation significative des femmes au sein du gouvernement qui reste à former et dans la société iraquienne en général, ce sur quoi nous exhortons le Gouvernement iraquien à mettre la priorité. Nous profitons également de cette occasion pour réaffirmer notre appui à la loi contre la violence domestique, qui vise à protéger les femmes.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, les trois membres africains du Conseil restent profondément préoccupés par la poursuite des attaques perpétrées par Daech dans plusieurs provinces de l'Iraq contre les civils et les forces de sécurité iraqiennes, et par la menace persistante qu'elles font peser sur les sécurité et la stabilité dans le pays. Pour obtenir la stabilité, la réconciliation et la prospérité générales que nous voudrions voir en Iraq, il est fondamental d'assurer la sûreté et la sécurité des Iraquiens. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui à la sécurité de l'Iraq et à la lutte contre le terrorisme, et nous faisons nôtre l'appel à remédier aux facteurs sous-jacents qui favorisent la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent.

En ce qui concerne les récentes attaques violentes commises par Daech le 21 janvier dans le district d'Al-Azim, durant lesquelles 11 soldats ont été tués, nous devons demander des comptes aux auteurs de ces crimes, dont les activités nuisent à toute la région. De plus, les mines et les bombes non explosées sont parmi les plus grands problèmes qui se posent aux autorités iraqiennes pour le retour des déplacés chez eux dans les zones libérées du nord du pays, en particulier les provinces de Ninive et de Kirkouk. À titre d'illustration, un enfant de plus a été tué le 19 février par l'explosion d'une mine dans la province de Dhi Qar. Nous demandons à la communauté internationale de soutenir l'Iraq dans sa lutte contre ce fléau.

Pour ce qui est de la situation des droits humains en Iraq, nous notons les activités menées par la MANUI, avec d'autres parties prenantes, en vue de promouvoir

les droits humains et de renforcer les capacités dans les domaines de la justice, de la responsabilité et de l'état de droit dans le pays. Nous réitérons l'appel lancé au Gouvernement iraquien pour qu'il prenne de nouvelles mesures afin d'engager la responsabilité des individus coupables de violations des droits humains et d'actes de violence contre des manifestants et des acteurs de la société civile. Par exemple, pendant la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, la MANUI a recensé 28 incidents qui ont touché près de 115 civils – 50 morts et 65 blessés –, y compris des femmes et des enfants. Ces actes barbares ont été attribués à la fois à Daech et à des milices armées non identifiées. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la publication du rapport conjoint de la MANUI et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les droits humains et la liberté d'expression et les procès dans la Région du Kurdistan d'Iraq, où sont examinées les procédures de justice pénale dans quatre affaires emblématiques jugées par la cour pénale d'Erbil.

Nous notons et saluons les efforts déployés par le Gouvernement iraquien, avec l'appui de la communauté internationale, pour honorer son obligation à l'égard du Koweït en ce qui concerne les indemnités préconisées par l'ONU et la Commission d'indemnisation des Nations Unies, conformément aux résolutions 687 (1991) et 692 (1991). Cela vaut aussi pour l'accession de l'Iraq à l'Accord de Paris, qui envoie également un message fort qu'il convient de signaler. Nous saluons l'appui continu de la MANUI aux efforts des Gouvernements iraquien et koweïtien sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, ainsi que le travail de la Commission tripartite et du Comité international de la Croix-Rouge.

Nous nous félicitons des récentes avancées dans l'inclusion de nouvelles initiatives tendant à fournir des informations qui pourraient aider à identifier l'emplacement des sites d'inhumation non encore découverts, et nous encourageons par ailleurs le Gouvernement iraquien à faire fond sur les progrès accomplis dans la recherche des archives nationales koweïtiennes qui demeurent introuvables.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui à la MANUI et aux organismes compétents du système des Nations Unies dans le soutien constant et multiforme qu'ils apportent au Gouvernement et au peuple iraqiens. Le temps presse. Nous appelons tous les acteurs politiques à conclure un accord politique qui

tienne compte des intérêts de tous les parties afin de sortir de l'impasse actuelle. C'est le seul moyen pour le pays de réaliser une transition politique pacifique qui préserve les intérêts du peuple iraquien.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale Jeanine Hennis-Plasschaert de son exposé instructif et perspicace. Je tiens aussi à souhaiter à notre collègue iraquien la bienvenue à la présente séance.

Étant donné que c'est la première séance d'information sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à laquelle nous participons durant notre mandat actuel au Conseil de sécurité, nous souhaitons réaffirmer l'appui du Brésil au travail historique que la Mission accomplit depuis 2003.

Tout au long des deux décennies passées, la MANUI a joué un rôle essentiel en aidant l'Iraq dans ses efforts en faveur de la stabilité et du développement.

L'action de la MANUI revêt également une signification très particulière pour nous, Brésiliens, car sa création, le 14 août 2003, a précédé de cinq jours l'attaque contre l'hôtel Canal. Cette attaque contre le siège de l'ONU à Bagdad a coûté la vie à 22 personnes, dont celle du Représentant spécial pour l'Iraq et Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Sergio Vieira de Mello. Les efforts déployés par la MANUI depuis lors honorent leur sacrifice et constituent un symbole de courage et de détermination dans la recherche de la paix.

Depuis 2003, le peuple iraquien a été confronté à d'immenses défis, de la reconstruction après la guerre à la mise en place d'institutions démocratiques en passant par la lutte contre le terrorisme. Aucun de ces défis n'a entièrement disparu, mais nous avons constaté des progrès durement acquis et bien mérités sur tous ces fronts. Plus récemment, il convient de féliciter l'Iraq pour la tenue, dans un climat sûr, d'élections transparentes et bien organisées le 10 octobre 2021. Nous saluons les efforts déployés par la Haute Commission électorale indépendante iraquienne et d'autres institutions à cet égard, et nous reconnaissons le travail essentiel accompli par la MANUI en appui à l'État iraquien. La décision prise par le Conseil de renforcer les capacités de la MANUI avant l'élection était opportune et a porté ses fruits.

L'annonce des résultats définitifs des élections le 30 novembre et la ratification de ces résultats par la Cour suprême le 27 décembre ont été des étapes importantes, et nous comptons sur les acteurs politiques

iraquiens pour tirer profit de cette dynamique afin d'achever le processus de formation du gouvernement dès que possible en vue de répondre aux aspirations légitimes et urgentes du peuple iraquien.

Cette année a été marquée par d'importants événements et accomplissements pour l'Iraq, dont certains ont été récemment abordés dans cette salle. Mardi, nous avons adopté la résolution 2621 (2022), reconnaissant que l'Iraq s'était acquitté de ses obligations établies en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant le paiement d'indemnités concernant les événements de 1990-1991. Il s'agit d'une réalisation majeure. En conséquence, la résolution reflète la décision de mettre fin au mandat de la Commission d'indemnisation des Nations Unies après trois décennies d'activité.

Alors que l'Iraq tourne une nouvelle page de son histoire, le pays s'efforce également de réaliser son plein potentiel en tant que source de stabilité régionale et pont entre différentes cultures, perspectives politiques et religieuses. La Conférence de Bagdad pour la coopération et les partenariats, tenue en août, est un exemple prometteur de ces efforts. Les relations d'amitié et de coopération naissantes entre l'Iraq et le Koweït en sont un autre.

Les activités de la MANUI sont essentielles pour maintenir les dynamiques positives en Iraq et pour aider le Gouvernement et le peuple iraquien à faire face aux défis actuels. La Représentante spéciale Hennis-Plasschaert peut compter sur notre appui continu.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Représentante spéciale, M^{me} Hennis-Plasschaert, de son exposé. Je salue également la présence du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Cela fait quatre mois que le peuple iraquien s'est mobilisé pour voter lors des élections législatives. Nous attendons avec intérêt la formation d'un nouveau gouvernement qui répondra aux besoins et aux aspirations du peuple iraquien, en particulier ceux des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées. Il est essentiel que tous les acteurs politiques iraquien prennent les mesures nécessaires pour former rapidement un gouvernement.

Je voudrais également souligner que la participation historique des femmes en tant que candidates et électrices, qui a dépassé le quota de 25 % fixé par la Constitution, doit se refléter dans les rôles

importants qui leur seront confiés au sein du prochain gouvernement et du prochain cabinet.

Nous saluons également l'intention de la Haute Commission électorale indépendante de procéder à un examen post-électoral. Il est en effet important de tirer les enseignements de l'expérience pour renforcer les capacités des institutions électorales iraqiennes.

Les conditions de sécurité en Iraq demeurent précaires et instables. Nous sommes préoccupés par la poursuite des activités terroristes de Daech, ainsi que par la propagation de l'extrémisme violent. À cet égard, nous soulignons l'importance de renforcer les capacités en matière de respect des droits de l'homme et d'adhérer au principe de proportionnalité dans les opérations de lutte contre le terrorisme, tout en se penchant attentivement sur le rôle de la marginalisation, de l'exclusion et de l'injustice. Nous saluons l'appui apporté par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) aux autorités iraqiennes pour mieux s'acquitter de leurs obligations.

En outre, nous jugeons encourageant le récent rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Iraq (S/2021/437), qui fait état d'un net repli du nombre de violations graves commises contre les enfants entre 2019 et 2021.

Nous sommes toutefois profondément préoccupés par la forte augmentation des cas de détention d'enfants pour des motifs liés à la sécurité. Les enfants doivent avant tout être traités comme des victimes. Il importe de chercher activement des mesures de substitution à la détention, telles que la réinsertion à long terme et durable.

Il est clair que la responsabilité, la justice, l'état de droit et les droits de l'homme sont au cœur de la lutte contre les facteurs de conflit et d'instabilité à long terme en Iraq. La Norvège souhaite évoquer à nouveau la question du renforcement des mécanismes d'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, et en particulier pour les violences perpétrées contre des manifestants et des acteurs politiques et de la société civile, ainsi que pour les violences sexuelles et fondées sur le genre.

À cet égard, nous félicitons la Représentante spéciale d'avoir organisé de multiples tables rondes avec des représentants du Gouvernement et de la société civile, afin d'obtenir un appui pour l'adoption

et la promulgation du projet de loi de lutte contre la violence domestique.

La Norvège se félicite de la mise en œuvre d'activités d'adaptation aux changements climatiques en Iraq, un domaine d'une importance cruciale pour favoriser la stabilité à long terme tant en Iraq que dans la région. Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de données communiquées sur cette question dans le dernier rapport de la MANUI (S/2022/103), et il importe que ces efforts se traduisent par un plus grand appui international et régional tant pour l'Iraq que pour les autres pays confrontés à ces défis.

Enfin, je voudrais évoquer les relations entre Bagdad et Erbil. Nous nous félicitons de leur volonté de coopérer en matière de sécurité. Nous exhortons le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à poursuivre le dialogue pour régler les questions en suspens et promouvoir une coopération accrue.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de son exposé. Elle et ses collègues des missions et agences de l'ONU sur le terrain ont tout notre appui, et je souhaite également la bienvenue à notre collègue Iraquien à la présente séance.

Nous nous réunissons à un moment important pour la démocratie iraqienne. À la suite des élections d'octobre, nous attendons avec intérêt la formation rapide d'un gouvernement qui réponde aux besoins et aux aspirations légitimes du peuple iraquien. La première session de la Chambre des députés, qui s'est tenue le mois dernier, et l'élection de son président ont constitué des étapes importantes de ce processus.

Je tiens à saluer le précieux travail de la Haute Commission électorale indépendante et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), y compris dans la phase post-électorale. À la suite de sa propre mission d'observation des élections, l'Union européenne présentera aux autorités iraqiennes, dans le courant du mois, un rapport final complet assorti de recommandations.

Les femmes ont remporté un nombre historique de 95 sièges lors des élections d'octobre, dépassant ainsi le quota de 25 %. Comme l'a dit M^{me} Amal Kabashi au Conseil en novembre (voir S/PV.8910), les femmes doivent maintenant participer pleinement aux négociations sur la formation du gouvernement. Elle nous a également rappelé que d'importants obstacles à la participation des

femmes doivent encore être levés. Nous faisons nôtre son appel à adopter et promulguer rapidement le projet de loi de lutte contre la violence domestique et à mettre en place les ressources et les structures nécessaires pour faire pleinement appliquer la loi extrêmement importante relative aux rescapées yézidiennes.

Malheureusement, les conditions de sécurité en Iraq restent précaires. Je condamne fermement les récentes attaques commises par Daech, notamment celle du 21 janvier. Ces attaques sont pour nous tous un rappel brutal des intentions malveillantes et des capacités de ce groupe. On observe également une hausse alarmante du nombre de tirs de roquettes et d'attaques de drones, y compris des attaques directes contre la Zone verte à Bagdad. Nous appelons tous les acteurs à faire preuve de retenue, et nous reprenons l'appel lancé par la MANUI le 2 février au plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq en toutes circonstances.

Tragiquement, les enfants sont souvent les plus vulnérables face à la précarité des conditions de sécurité – en particulier les restes explosifs de guerre. Au cours de l'année écoulée, une centaine d'enfants ont été tués ou mutilés par des restes explosifs et des engins explosifs improvisés en Iraq. Il faut mener une action plus concertée en ce qui concerne le déminage et la sensibilisation au risque des mines. La sécurité des enfants iraqiens doit être garantie et leur avenir préservé.

Nous accueillons avec satisfaction les deux nouvelles vagues de retours du camp de Hol en décembre et janvier. Nous rappelons que les autorités iraqiennes ont l'obligation de garantir des retours librement consentis, et dans la sécurité et la dignité, mais aussi de remédier aux problèmes tels que l'absence de services de base et la stigmatisation des rapatriés.

Je salue l'adhésion de l'Iraq à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Face à l'importante pénurie d'eau, comme l'a mentionné la Représentante spéciale du Secrétaire général, les répercussions des changements climatiques sont multiples pour l'Iraq. Les changements climatiques menacent la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance de la population et les progrès dans le domaine de l'égalité des genres, et ils contribuent aux déplacements de population. Il est crucial de mener une action conjointe pour atténuer les problèmes que posent les changements climatiques et s'adapter à leurs effets.

Enfin, nous saluons une fois de plus l'achèvement du mandat de la Commission d'indemnisation des Nations Unies et nous félicitons les Gouvernements iraqien et koweïtien de leur coopération avec la Commission. Nous espérons que les relations entre l'Iraq et le Koweït continueront d'évoluer dans le bon sens, en particulier en ce qui concerne la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus.

M. de Rivière (France) : Je remercie tout d'abord la Représentante spéciale du Secrétaire général pour sa présentation et pour l'engagement exceptionnel dont elle fait preuve en Iraq depuis le début de sa mission. Je souhaite également saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Représentant permanent de l'Iraq.

La France partage les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2022/103) sur le bilan des élections d'octobre. Elle salue la forte augmentation du nombre de femmes élues députées. Cette évolution est une étape importante sur le chemin d'une participation accrue des Iraquiennes à la vie politique de leur pays.

Comme l'a dit la Représentante spéciale, il est essentiel, pour la stabilité de l'Iraq et de la région, de mettre un terme au vide politique actuel. La France apporte son plein soutien au processus démocratique en Iraq. L'heure est maintenant venue de s'entendre sur la nomination d'un président de la République et de former un gouvernement capable de répondre aux défis du pays et aux attentes de la population. Nous rejetons toute tentative de déstabilisation du pays ou d'ingérence extérieure.

J'insiste sur l'urgence de la formation d'un gouvernement car les Iraquiennes et les Iraquiens ont des attentes légitimes vis-à-vis de leurs représentants. Ils ont clairement exprimé, lors des manifestations de 2019, une aspiration au changement démocratique, aux réformes économiques, à la justice sociale et à plus de transparence. Ces demandes doivent être entendues.

La France souhaite également rappeler l'importance de la coopération entre les autorités fédérales et la région autonome du Kurdistan sur les sujets d'intérêt commun, notamment la sécurité et le dossier des ressources pétrolières. Nous les appelons donc à reprendre le dialogue qui avait pu être établi au cours des derniers mois. Il en va de l'intérêt de l'Iraq fédéral comme de la région autonome.

La menace représentée par Daech demeure forte malgré les efforts de la communauté internationale, et

nous devons poursuivre avec constance et détermination nos efforts pour lutter contre le terrorisme partout où il se trouve. La France réitère son plein soutien à l'Iraq dans sa lutte contre Daech et continuera son engagement en ce sens dans le cadre de sa contribution à la Coalition internationale contre Daech.

Dans ce contexte, la protection des emprises diplomatiques, mais également des bases qui hébergent les forces de la Coalition, est essentielle. De même, la coordination entre Bagdad et Erbil en matière sécuritaire est un facteur clef pour lutter contre Daech de manière efficace et pérenne.

Enfin, je souhaite saluer l'adoption par le Conseil, à l'unanimité, de la résolution 2621 (2022) le 22 février dernier, qui met fin aux obligations financières de l'Iraq au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'un succès pour l'Iraq, pour le Koweït, pour les Nations Unies, et cela rappelle que seul le respect du droit international permet d'établir les bases d'une réconciliation et d'une stabilité durables. Je me félicite également de l'excellente coopération entre l'Iraq et le Koweït sur le dossier des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers disparus ainsi que des avancées en matière de restitution des biens koweïtiens. Nous encourageons les deux États à poursuivre leur coopération.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue les efforts constants de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et les travaux de la Représentante spéciale, M^{me} Hennis-Plasschaert. Je souhaite également la bienvenue à nos collègues irakiens dans la salle aujourd'hui. Je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, nous nous félicitons de la ratification des résultats électoraux en Iraq et des mesures prises en vue de former le gouvernement. Nous condamnons la récente multiplication des attaques contre les partis politiques. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Représentante spéciale à tous les acteurs politiques irakiens afin qu'ils œuvrent à la création d'un environnement postélectoral pacifique et constructif, et surtout, à la formation d'un gouvernement qui travaillera pour le peuple irakien. Nous saluons l'appui que la MANUI continue d'apporter à la Haute Commission électorale indépendante et à l'examen que la Commission a mené à l'issue des élections.

Deuxièmement, nous saluons la participation accrue des femmes en tant que candidates et électrices aux élections irakiennes. Nous appelons à une

représentation véritable des femmes au sein du prochain Gouvernement irakien. Nous préconisons vivement d'adopter rapidement le projet de loi de lutte contre la violence domestique, qui représente une protection cruciale pour les femmes.

Troisièmement, nos efforts collectifs visant à garantir la défaite durable de Daech restent essentiels. La Coalition mondiale contre Daech continue de se tenir aux côtés du Gouvernement irakien et du Gouvernement de la Région du Kurdistan pour contrer la menace de Daech. Le Royaume-Uni salue l'engagement du Gouvernement irakien et du Gouvernement de la Région du Kurdistan à renforcer leur coopération en matière de sécurité afin d'éliminer la menace que pose Daech.

Enfin, nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général de ses informations mises à jour sur les questions des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Les progrès accomplis dans l'identification des dépouilles des personnes portées disparues constituent une avancée importante. Nous saluons l'engagement de l'Iraq et du Koweït à poursuivre leur coopération sur ce dossier important.

Pour terminer, nous appelons tous les acteurs politiques irakiens à intensifier leurs efforts en faveur de la formation pacifique d'un gouvernement qui sera au service de tous les Irakiens. Nous demandons à la communauté internationale de se tenir prête à aider ce gouvernement à lutter contre les problèmes urgents qu'il devra régler en ce qui concerne la sécurité, la fourniture de services, la réforme de l'économie et la réduction de la dépendance aux hydrocarbures.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Représentante spéciale, M^{me} Hennis-Plasschaert, de son exposé et souhaite la bienvenue au Ministre irakien des affaires étrangères, M. Hussein, à la présente séance.

À la fin de l'année dernière, l'Iraq a mené à bien les élections à l'Assemblée nationale, et le processus politique national est entré dans une nouvelle phase. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple irakiens pour les efforts considérables qu'ils ont déployés, et nous espérons sincèrement que les factions irakiennes saisiront cette occasion pour renforcer encore leur unité et dégager un consensus sur la voie à suivre afin de parvenir à des accords politiques par le dialogue et la concertation dans le cadre constitutionnel et juridique, posant ainsi des fondements politiques solides pour la

concrétisation de la paix, de la stabilité et de la prospérité à long terme dans le pays.

Nous voyons d'un bon œil l'appui électoral fourni par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), conformément au mandat que lui a confié le Conseil. Nous espérons qu'à l'issue des élections en Iraq, la MANUI achèvera son assistance électorale dès que possible et consacrera davantage de ressources et d'énergie à l'appui des priorités nationales iraqiennes en matière de développement.

Dans le cadre des activités humanitaires et de défense des droits humains, il convient de respecter strictement le mandat, de veiller à communiquer et à se concerter avec le Gouvernement iraquien et de renforcer le contrôle et la vérification des informations.

L'Iraq reste confronté à des problèmes de sécurité complexes. Depuis décembre dernier, le Conseil de sécurité a publié deux déclarations à la presse condamnant les attaques terroristes perpétrées en Iraq (SC/14725 et SC/14774). La communauté internationale doit continuer d'appuyer fermement l'Iraq pour éliminer les forces terroristes extrémistes telles que Daech et consolider les progrès durement acquis dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

La Chine se félicite que l'Iraq ait récemment rapatrié un grand nombre de ses citoyens du camp de Hol, en Syrie. Nous demandons également aux pays concernés de montrer qu'ils ont le sens des responsabilités, comme l'a fait l'Iraq, et de faire progresser dès que possible l'identification et le rapatriement des combattants terroristes étrangers et de leurs familles qui se trouvent en Iraq. L'Iraq a protesté à plusieurs reprises contre les opérations militaires unilatérales étrangères menées sur son territoire, et nous exhortons les parties concernées à respecter sérieusement la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

La Chine se félicite des efforts déployés par l'Iraq pour nouer des relations de bon voisinage et d'amitié avec les pays de la région, tout en saluant l'étroite coopération entre l'Iraq et le Koweït sur la question des personnes et des biens disparus, et elle appuie la déclaration à la presse que le Conseil compte publier sur les progrès accomplis à cet égard.

Il y a deux jours, le Conseil a adopté la résolution 2621 (2022), déclarant que la Commission d'indemnisation des Nations Unies avait achevé son mandat et décidé d'y mettre fin. Il s'agit d'une étape importante pour la paix régionale et la réconciliation

après un conflit. Nous espérons sincèrement que l'Iraq et le Koweït saisiront cette occasion pour continuer à approfondir leur partenariat, relever activement les défis communs et insuffler une énergie positive en faveur de la stabilité et du développement de la région.

Au cours des 30 dernières années, la situation en Iraq a connu des bouleversements, et la population a enduré de graves difficultés. En ce nouveau départ historique, la communauté internationale doit appuyer fermement l'Iraq alors qu'il s'emploie à choisir en toute indépendance une voie de développement adaptée à sa situation nationale et elle doit l'aider activement à reconstruire ses infrastructures, à accélérer son développement socioéconomique et à améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie de sa population.

La Chine est une amie sincère du peuple iraquien. Pendant la période la plus difficile que l'Iraq ait connue sur le plan de la sécurité, les entreprises chinoises sont restées dans le pays, apportant la garantie nécessaire aux moyens de subsistance de la population et aux opérations économiques de l'Iraq. Après l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), la Chine a envoyé des équipes d'experts de la lutte contre la pandémie en Iraq et fourni de nombreux lots de matériel et doses de vaccin pour lutter contre la pandémie.

La Chine continuera de travailler avec la communauté internationale pour appuyer les efforts déployés par l'Iraq en vue de parvenir à la paix et au développement durables.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé d'aujourd'hui. Je salue la participation du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Tout d'abord, j'exprime mes sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers dans les attaques terroristes commises en Iraq, notamment le lâche attentat terroriste perpétré dans la province de Diyala, qui a tué 11 membres du personnel de sécurité iraquien. Nous condamnons avec force tous ces actes de terrorisme.

Bien que confronté à des difficultés sur le plan économique et en matière de sécurité, le peuple iraquien a exprimé sa volonté par la voie des urnes lors des élections législatives dont les résultats ont récemment été ratifiés. Nous nous félicitons de la participation accrue des femmes aux élections, qui ont réussi à remporter plus

de 25 % des sièges. La situation critique à laquelle l'Iraq est confronté exige désormais que toutes les parties prennent davantage leurs responsabilités pour sortir de l'impasse politique actuelle. Je réaffirme l'appui de l'Inde au processus démocratique en Iraq. Nous encourageons tous les partis politiques à travailler ensemble pour former rapidement un nouveau gouvernement.

Pendant ce temps, nous sommes témoins d'attaques politiquement motivées contre des dirigeants, des bureaux de partis politiques et d'autres institutions. La violence et l'intimidation ne doivent pas être les outils servant à régler les griefs politiques. Nous exhortons toutes les parties à rejeter la violence et à régler leurs différends politiques par le dialogue et la voie juridique.

Dans ce contexte, le fait que de grandes quantités d'armes et d'armements continuent d'échapper au contrôle de l'État menace sérieusement la stabilité de l'Iraq. Par ailleurs, tous les acteurs régionaux doivent cesser de toute urgence d'utiliser le territoire iraquien comme plateforme de lancement pour commettre des attaques ciblées contre d'autres pays de la région. Un Iraq fort, stable et souverain garantirait une sécurité et une stabilité accrues dans la région.

Le rapport du Secrétaire général en date du 10 février 2022, sur l'application de la résolution 2576 (2021) (S/2022/103), indique que du 23 novembre 2021 au 5 janvier 2022, 123 attaques visant les forces de sécurité ont été attribuées à Daech, qui a continué de viser des personnalités locales et des civils. Ces statistiques stupéfiantes sont très inquiétantes. Les signes d'une résurgence de Daech en Iraq sont très préoccupants et appellent une action urgente de la part de la communauté internationale.

Malgré les succès remportés par les forces de sécurité iraquiennes dans la lutte contre ce groupe, Daech reste actif dans le pays et dans la région, et ses affiliés opèrent de manière indépendante dans de nombreux endroits du monde. Nous exprimons une nouvelle fois notre ferme conviction que le terrorisme dans une partie du monde représente une grave menace pour la paix et la sécurité dans le monde entier.

Le peuple iraquien a récemment célébré le quatrième anniversaire de sa victoire sur Daech. De nombreuses Iraquiennes et de nombreux Iraquiens courageux ont sacrifié leur vie pour assurer la défaite de Daech. Pays ayant longtemps supporté le poids du terrorisme, l'Inde est parfaitement consciente de son coût humain. Nous sommes convaincus que le peuple

iraquien restera vigilant face à une résurgence de Daech ou de ses affiliés.

Par ailleurs, la communauté internationale et les partenaires de l'Iraq doivent impérativement continuer de fournir un appui et une assistance afin de donner aux forces de sécurité iraquiennes les moyens de lutter contre le terrorisme et de renforcer leur capacité de faire face aux futures menaces. Cet appui et cette assistance doivent permettre d'assurer la défaite irréversible de Daech.

Les violations de la souveraineté de l'Iraq sous prétexte d'opérations antiterroristes dans le nord du pays doivent cesser. Les voisins de l'Iraq doivent travailler avec les autorités iraquiennes pour régler tous les problèmes de sécurité auxquels ils sont confrontés.

Nous nous félicitons de la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien pour trouver une solution à l'amiable aux questions des personnes portées disparues et de la restitution de biens koweïtiens. Cela illustre bien la façon dont les pays peuvent se rassembler et parvenir à la réconciliation après un conflit grâce à des échanges constructifs. Nous sommes reconnaissants au Comité international de la Croix-Rouge de l'appui précieux qu'il a fourni pour faciliter les progrès sur cette question. Nous espérons que toutes les parties continueront de renforcer leur coopération jusqu'à ce que la question soit réglée à la satisfaction mutuelle de l'Iraq et du Koweït.

L'Inde et l'Iraq ont toujours entretenu des liens interpersonnels étroits. L'Inde a toujours répondu aux besoins urgents de l'Iraq. Par exemple, récemment, une trentaine d'30 enfants iraquiens atteints de cardiopathie congénitale, dont les opérations avaient été retardées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont été opérés dans un hôpital indien, en collaboration avec le Ministère iraquien de la santé.

Fervente partisane d'un Iraq démocratique, pluraliste, fédéral, unifié et économiquement fort, l'Inde restera un partenaire volontaire de l'Iraq dans ses efforts de redressement économique, de réconciliation et de reconstruction. L'Inde continuera d'appuyer pleinement les efforts en faveur de la paix, de la sécurité et du développement en Iraq.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé, et nous nous faisons l'écho

des oratrices et orateurs qui ont salué la participation de la délégation iraquienne à la présente séance.

Je concentrerai ma déclaration sur trois points : premièrement, la transition politique ; deuxièmement, les questions de sécurité ; et, troisièmement, l'aide humanitaire.

La ratification des résultats des élections par la Cour suprême fédérale, le 27 décembre dernier, a ouvert un nouveau chapitre dans la vie politique de l'Iraq. Le nouveau gouvernement devra non seulement relever le défi de la mise en œuvre des réformes structurelles, mais aussi celui du rétablissement de la confiance de la population dans les institutions. Nous sommes convaincus que les forces politiques parviendront à un accord sur la formation d'un gouvernement inclusif qui répondra aux aspirations légitimes de l'ensemble de la population. Nous notons avec satisfaction que 95 des 329 sièges seront occupés par des femmes, soit 29 % du total. Nous demandons instamment que les femmes participent dans la même mesure au prochain cabinet ministériel.

Les nombreux actes de violence attribués aux activités des groupes terroristes, dont Daech, sont préoccupants. Nous exhortons le Gouvernement fédéral iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à approfondir leur coopération en matière de sécurité et à promouvoir résolument la mise en œuvre de l'Accord de Sinjar. Nous engageons également vivement les partenaires régionaux et internationaux à continuer de soutenir les efforts de l'Iraq dans ces domaines, en particulier ceux visant à renforcer les capacités des forces de sécurité. Le Mexique réaffirme toutefois sa préoccupation face aux invocations abusives de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Nous notons que quelque 1,2 million de personnes sont toujours déplacées et que les organisations humanitaires font état de mauvaises conditions sanitaires et de logement à cause du manque de financement. Les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation mondiale de la Santé dans la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) restent d'une importance capitale.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par l'Iraq pour promouvoir le retour volontaire et l'intégration des familles iraqiennes, dont 245 mineurs, provenant du camp de réfugiés de Hol en Syrie, et nous encourageons les autres États à suivre son exemple.

Enfin, nous saluons les programmes mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour relever les grands défis environnementaux, qui doivent être abordés de manière globale, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire. À cet égard, nous félicitons l'Iraq de sa récente adhésion à l'Accord de Paris.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé circonstancié. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Aujourd'hui, nous participons à une séance d'information sur la MANUI pour la première fois depuis que nous avons été élus au Conseil de sécurité. Je voudrais donc saisir cette occasion pour féliciter le peuple iraquien de plusieurs faits nouveaux positifs qui se sont produits récemment, en particulier la tenue d'élections législatives réussies et généralement pacifiques en octobre dernier. À cet égard, nous saluons les efforts inlassables consentis par la Haute Commission électorale indépendante, avec le soutien de la MANUI, pour organiser et tenir les élections.

Après la nomination du Président du Parlement le mois dernier, la prochaine étape, qui est cruciale, consistera à former un nouveau gouvernement iraquien afin d'achever le processus de reconstruction et de stabilisation et de poursuivre le dialogue positif avec les partenaires arabes et régionaux sur la base du principe de bon voisinage. À cet égard, nous nous félicitons du rôle joué par le Premier Ministre, Mustafa Al-Kadhimi, et des efforts qu'il déploie pour renforcer l'unité de l'Iraq face aux différents défis à relever.

L'Iraq continue de faire l'objet de tentatives visant à affaiblir sa sécurité et sa stabilité et à porter atteinte à sa souveraineté, à son indépendance et à son intégrité territoriale. À ce propos, nous réaffirmons notre rejet catégorique de la poursuite de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Iraq, quels qu'en soient les motifs. Nous soulignons également l'importance de l'engagement en faveur du respect de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Un tel engagement est nécessaire pour éviter à la région de nouvelles tensions et violences et prévenir les menaces pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

En outre, nous condamnons la multiplication récente des attaques terroristes visant des fonctionnaires, des civils et des infrastructures vitales en Iraq, notamment l'attaque menée par Daech dans la province de Diyala en janvier dernier, qui a tué 11 soldats iraqiens. Nous exprimons nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement iraqiens et soulignons qu'il importe que la communauté internationale continue de soutenir l'Iraq afin qu'il puisse instaurer la sécurité et l'état de droit sur l'ensemble de son territoire. La communauté internationale doit aussi appuyer les efforts consentis par l'Iraq pour lutter contre les vestiges de Daech et d'autres milices et groupes terroristes, conformément au droit international. C'est pourquoi nous soutenons le refus de l'Iraq de voir son territoire utilisé comme point d'appui pour tout acte terroriste, que ce soit en Iraq, dans la région ou ailleurs.

L'Iraq a cruellement besoin de l'aide internationale pour pouvoir continuer de mettre en œuvre des programmes de développement et de reconstruction, promouvoir la coexistence pacifique et consolider les progrès réalisés à ce jour. Pour sa part, mon pays réaffirme sa volonté de contribuer aux efforts déployés par l'Iraq pour reconstruire les zones libérées de Daech et en faire des lieux qui favorisent la coexistence entre les religions, notamment en fournissant plus de 50 millions de dollars pour financer le projet conjoint de l'UNESCO et des Émirats arabes unis visant à reconstruire une mosquée et deux églises à Mossoul. La première pierre de cet important projet sera bientôt posée.

Parallèlement à ces efforts, nous soulignons qu'il importe de répondre aux besoins des femmes iraqiennes, en particulier compte tenu des crimes horribles dont elles ont été victimes aux mains de Daech. On contribuera ainsi à accroître la participation des femmes à l'édification de sociétés sûres et stables. Nous partageons également l'aspiration du peuple iraqien à une participation pleine, égale et véritable des femmes iraqiennes dans tous les secteurs.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité, il y a deux jours, de la résolution 2621 (2022), qui salue le règlement par l'Iraq de tous les montants dus du fait de son invasion du Koweït. Nous nous félicitons également des progrès accomplis sur la question des ressortissants koweïtiens et de pays tiers portés disparus, notamment l'annonce faite par le Koweït en décembre dernier de l'achèvement des tests et analyses ADN sur toutes les dépouilles remises par l'Iraq en août 2019 et en septembre 2020. Nous sommes

conscients de la nécessité de continuer de progresser sur ce dossier important et la question des biens koweïtiens disparus.

Enfin, nous réaffirmons qu'il importe de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous redisons également notre volonté de soutenir l'Iraq et les aspirations de son peuple frère.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé détaillé sur la situation en Iraq. Nous prenons note du rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de sa contribution à la stabilisation du pays.

Nous nous félicitons que le Gouvernement iraqien se soit acquitté de ses obligations internationales consistant à régler les montants dus à tous les requérants au titre des pertes et des dommages subis à la suite des événements de 1990. À cet égard, nous saluons le rapport final du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies sur l'Iraq (voir S/2022/104, annexe) et de l'adoption de la résolution 2621 (2022), qui met fin à son mandat.

Nous sommes préoccupés par l'instabilité qui règne actuellement en Iraq et qui est exacerbée par une situation socioéconomique complexe, ainsi que par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons que les ressources supplémentaires dont l'Iraq dispose maintenant que tous les paiements d'indemnités ont été effectués auront une incidence positive sur le bien-être de la population iraqienne. La communauté internationale doit à son tour aider Bagdad à concevoir un ensemble de mesures globales pour permettre la reconstruction des secteurs socioéconomique et humanitaire du pays.

Nous nous félicitons de la validation en fin d'année dernière des résultats des élections de la Chambre des députés iraqienne, qui se sont tenues en octobre 2021. Nous sommes convaincus que les partis élus au Parlement conviendront, au moment opportun, d'un candidat à la présidence et de la composition d'un nouveau gouvernement qui devrait bénéficier de l'appui de toutes les grandes factions politiques et de tous les groupes ethniques et confessionnels. Nous appuyons la stabilisation de l'Iraq, notamment par le biais du

maintien de la sécurité et de l'ordre juridique. À cet égard, nous observons avec inquiétude l'aggravation de la menace terroriste. Malgré le succès remporté par l'Iraq dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la situation en matière de sécurité reste fragile en raison notamment de l'augmentation des activités terroristes clandestines. Nous sommes convaincus que la seule façon de contrer efficacement cette menace est de coordonner le plus largement possible les efforts de lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du travail du centre d'information quadripartite basé à Bagdad, auquel participent les armées russe, iraquienne, iranienne et syrienne. Nous pensons que ce mécanisme joue un rôle important dans la coordination des mesures antiterroristes en Iraq et en Syrie. Nous continuerons à aider l'Iraq à renforcer les capacités de ses organes chargés de l'application de la loi, en promouvant avant tout la coopération bilatérale dans les domaines militaire et technique. Néanmoins, nous estimons qu'il est crucial pour toutes les parties engagées dans la lutte contre le terrorisme en Iraq de respecter la souveraineté de l'État iraquien et de coordonner leurs actions avec les autorités de Bagdad. Nous réaffirmons que toute présence militaire illégitime en Iraq est inacceptable. Les formations militaires étrangères ne peuvent être déployées qu'avec le consentement des autorités locales ou sur la base d'une résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Nous notons les progrès réalisés en ce qui concerne le rétablissement de la confiance et le règlement des différends existants entre Bagdad et Erbil. L'amélioration de leurs relations aidera l'Iraq à renforcer sa sécurité. Régler les problèmes ethniques et confessionnels actuels permettra d'exploiter efficacement le potentiel économique du pays au profit de l'ensemble de la population iraquienne.

Pour terminer, je tiens à rappeler que l'Iraq ne doit pas devenir le théâtre d'affrontements régionaux. Pour notre part, nous apprécions hautement la détermination de Bagdad à établir des relations de bon voisinage, ainsi que toute possibilité diplomatique de désescalade dans la région, sur la base de la résolution 598 (1987) et du concept russe de sécurité collective.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais féliciter S. E. le Représentant permanent de la Fédération de Russie dont le pays assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février.

Je remercie S. E. M^{me} Mona Juul, Représentante permanente du Royaume de Norvège, des efforts qu'elle a déployés à la tête du Conseil en janvier.

Je remercie également M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de son exposé.

La Cour suprême fédérale a certifié les résultats définitifs des élections législatives de 2021. Elle a également confirmé la décision de la Haute Commission électorale indépendante, la déclarant conforme à la Constitution iraquienne. La première session du Parlement iraquien s'est tenue le 9 janvier et a abouti à l'élection du Président de la Chambre et de ses deux vice-présidents. La Cour suprême fédérale vérifie actuellement l'éligibilité des candidats à la présidence de la République d'Iraq, conformément aux dispositions de la Constitution iraquienne. Pour sa part, le Gouvernement étudie les moyens d'appliquer les décisions juridiquement contraignantes rendues récemment par la Cour suprême fédérale.

Je voudrais mentionner brièvement les faits nouveaux les plus importants relatifs à la situation post-électorale en Iraq. S'agissant des conditions de sécurité, le Gouvernement iraquien tient à remercier le Conseil de sécurité de la solidarité dont il fait preuve à l'égard du Gouvernement et du peuple iraqiens et de l'appui important qu'il leur apporte, comme en attestent les deux déclarations à la presse (SC/14725 et SC/14774) dans lesquels les actes terroristes perpétrés en Iraq entre novembre 2021 et février 2022 ont été condamnés. Nous n'accepterons jamais que le terrorisme continue d'entraver les plans et les efforts déployés par le Gouvernement dans divers domaines, au premier rang desquels le développement, le renforcement de la sécurité, la stabilité et la paix sociale.

L'Iraq demande une fois de plus que ses territoires ne soient pas utilisés comme une arène pour régler des comptes ou satisfaire des intérêts politiques sous couvert de combattre le terrorisme. Cela mettrait en péril sa sécurité et sa stabilité. Nous insistons sur le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier la souveraineté des États

Membres, les relations de bon voisinage et la promotion de la coopération. L'Iraq appelle le Conseil de sécurité à examiner sérieusement ces questions. Tous les États Membres doivent être résolument déterminés à respecter les principes susmentionnés.

L'Iraq a démontré qu'il s'acquitte des obligations qui lui incombent, notamment le rapatriement des Iraquiens détenus dans le camp de Hol en Syrie. Au cours des trois derniers mois, le Gouvernement iraquien a rapatrié en deux étapes environ 1 000 civils au camp de Djedda 1 dans la province de Ninive où ils bénéficient d'une réadaptation psychosociale et sociale. Quelque 1 796 Iraquiens sont rentrés en Iraq depuis mai 2021. De même, l'Iraq a rapatrié 1 900 terroristes des camps syriens.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les attaques perpétrées récemment par les bandes terroristes de Daech contre des prisons en Syrie, qui ont conduit à l'évasion d'un certain nombre de chefs terroristes qui y étaient détenus. Par conséquent, l'Iraq appelle les différents organismes régionaux et internationaux à renforcer la coopération et à redoubler d'efforts pour lutter plus efficacement contre la menace terroriste, notamment grâce au rapatriement par les États Membres de leurs citoyens qui se trouvent actuellement en Iraq et en Syrie.

Certes, le mandat de combat de la coalition internationale en Iraq est arrivé à son terme, mais nous continuons à coopérer avec elle dans le cadre de la fourniture d'un appui, de conseils et d'une formation aux forces iraquiennes, en particulier à l'armée iraquienne, afin de renforcer les capacités en matière de protection de nos territoires et de nos institutions démocratiques.

Je voudrais à présent évoquer les violations commises par la Turquie. Le Parlement turc a prolongé de deux années supplémentaires, à compter du 31 octobre 2021, le mandat de déploiement de troupes militaires en Iraq et en Syrie. Cette décision viole la souveraineté de l'Iraq et traduit le peu de cas que fait la Turquie des efforts de dialogue consentis par l'Iraq afin de convenir de mesures prudentes et d'autres options permettant de gérer la situation sur le terrain. L'Iraq est notamment fermement opposé à l'utilisation de ses territoires pour régler des comptes ou servir d'autres fins politiques sous prétexte de combattre le terrorisme, pratique qui met en péril sa sécurité et sa stabilité.

S'agissant des zones libérées, le secrétariat du Conseil des ministres continue de coopérer avec le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Iraq pour mettre en œuvre des programmes et des projets dans les zones libérées et y rétablir la stabilité. Il aide aussi les déplacés qui retournent volontairement dans leurs régions libérées en menant des projets essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures. Le Gouvernement iraquien est connu pour ne pas renvoyer les déplacés chez eux par la contrainte. Il dispose de statistiques et d'une base de données officielle sur le nombre de personnes revenues.

Le Gouvernement travaille également sur un programme de gouvernance électronique et un mécanisme d'échange numérique, en plus d'un programme conjoint relatif à la lutte contre l'extrémisme violent. Nous donnons la priorité à la réconciliation dans la société et organisons des ateliers de formation pour améliorer les compétences, notamment depuis que le programme du PNUD en Iraq a été prolongé jusqu'en 2023. Nous avons aussi procédé au second versement alloué par le Gouvernement iraquien pour appuyer le programme en vue du relèvement des régions libérées.

Les autorités iraquiennes ont adopté des règles administratives afin de faciliter la coopération avec les organisations non gouvernementales en Iraq pour ce qui a trait à l'aide humanitaire. Nous avons approuvé 419 demandes sur 419 en décembre 2021 et janvier 2022.

S'agissant des services de base, nous nous efforçons d'en fournir dans les domaines de la santé, de l'agriculture, du logement et de l'éducation, y compris sous forme de projets portant sur l'eau, les routes et les ponts, en plus de la couverture Internet.

En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, nous continuons d'œuvrer à celle des Iraquiennes et de leur apporter un soutien social, y compris un appui économique, par l'élaboration d'une feuille de route et l'identification de leurs priorités et besoins, compte tenu des budgets fédéraux. Nous recensons également les dépenses et veillons à organiser des sessions de formation sur la préparation des budgets qui conviennent.

Sur la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Ministère de la santé a lancé une campagne de sensibilisation à la protection contre la pandémie et aux symptômes de la maladie. Nous encourageons les citoyens à se faire vacciner. Les personnes âgées de plus de 65 ans et toutes celles qui ont des problèmes de santé, outre les travailleurs de santé, ont l'autorisation de se faire administrer la dose de rappel.

De plus, le Ministère de la santé continue de réaliser des enquêtes sur le terrain pour identifier les malades au plus tôt en utilisant des tests rapides et de mener des campagnes de vaccination dans les établissements de santé, les institutions publiques et les universités. Jusqu'à présent, plus de 8 millions d'Iraqiens ont reçu au moins une dose de vaccin.

Au sujet de la relation entre Bagdad et Erbil et entre le Gouvernement fédéral de Bagdad et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, des pourparlers ont lieu aux plus hauts niveaux, en particulier pour régler les questions en suspens, y compris celles qui ont trait au budget fédéral et à la coordination entre les forces de sécurité iraqiennes et les peshmergas, afin de remédier aux problèmes de sécurité et de combattre Daech. En outre, le Ministère des finances a récemment approuvé un transfert de 200 milliards de dinars iraqiens au Gouvernement de la Région du Kurdistan. Il s'agit du cinquième transfert de ce genre pour payer les salaires des fonctionnaires du Kurdistan, pour le mois de novembre.

Quant à la lutte contre la désertification et les changements climatiques, des projets sont actuellement mis en œuvre dans la province de Najaf, sous l'impulsion du Ministère des ressources en eau, afin d'irriguer plus de 400 hectares et de combattre la désertification.

Pour ce qui est de la relation avec l'État frère du Koweït, nous nous employons à renforcer les liens entre nos deux pays, de façon prioritaire, en particulier afin de clore définitivement le dossier relatif aux réparations dont le montant s'élève à 52,4 milliards de dollars. L'Iraq est déterminé à honorer ses engagements à cet égard, malgré les difficultés que nous avons pu rencontrer et en dépit de nos dépenses importantes en matière de lutte contre le terrorisme. Le 22 février, le Conseil de sécurité a tenu une séance historique (voir S/PV.8972), pendant laquelle le Ministre iraqien des affaires étrangères, M. Fuad Hussein, a écouté l'exposé du Président de la Commission d'indemnisation des Nations Unies pour les dommages résultant de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990. La Commission a présenté son rapport final et confirmé que l'Iraq avait rempli son obligation en payant 52,4 milliards de dollars d'indemnités en réponse à plus de 1,5 million de demandes venues du monde entier. En conséquence, la résolution 2621 (2022) a été adoptée, confirmant que le Gouvernement iraqien avait respecté tous ses engagements internationaux relatifs aux pertes dues à l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990.

L'Iraq entend bien tourner la page avec son voisin et frère, le Koweït, et nous continuons d'accorder une priorité particulière aux dossiers des personnes disparues et des biens manquants, au titre du Chapitre VI de la Charte et conformément à la résolution 2107 (2013). Ces derniers temps, nous avons fourni à l'ambassade du Koweït à Bagdad des informations, des livres et des microfilms.

Concernant les personnes disparues, le Koweït a récemment identifié les dépouilles d'un certain nombre de citoyens koweïtiens, qui avait été exhumées à Samaoua, en Iraq, et transférées à l'État du Koweït, en 2019 et 2020. Les corps de 59 Koweïtiens et nationaux de pays tiers ont été identifiés. L'Iraq est reconnaissant à l'État du Koweït de lui avoir restitué six dépouilles non identifiées, sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge et avec l'appui de la MANUI.

Le Sous-Comité technique et la Commission tripartite ont récemment tenu une réunion durant laquelle il a été décidé d'accélérer la recherche des Iraqiens et Koweïtiens disparus. L'Iraq lance un appel humanitaire en arabe et en anglais aux citoyens iraqiens ou à destination de toute autre personne qui aurait des renseignements à donner sur les sites d'inhumation de restes humains d'Iraqiens, de Koweïtiens ou de nationaux de pays tiers au cours de la deuxième guerre du Golfe ou sur le sort des biens koweïtiens, notamment les archives nationales koweïtiennes.

À cet égard, le Ministère de la défense continue de contacter des témoins potentiels. Le 1^{er} novembre 2021, il a rencontré un témoin qui a affirmé détenir des informations sur un site dans la province de Babel. Le 17 novembre 2021, une mission de reconnaissance a été entreprise dans cette région avec le Comité international de la Croix-Rouge et en présence du témoin. Le 24 novembre, le Ministère de la défense a reçu un appel d'un autre témoin potentiel.

Le Ministère iraqien de la défense a confirmé qu'il continuait d'enquêter sur le site d'inhumation avec les autorités compétentes de la ville de Salman Pak, sur la base des informations disponibles. Il existe deux autres sites dans la ville de Samaoua, dont l'un contiendrait 151 dépouilles. Quatre-vingt-neuf d'entre elles ont été exhumées tandis que l'autre site contient 100 dépouilles.

En ce qui concerne le site de Khamissiyé, il pourrait contenir jusqu'à 180 dépouilles. Une demande a été soumise au Comité international de la Croix-Rouge

afin d'obtenir des images satellites de ce site. Cette demande a également été soumise à l'un des membres du Sous-Comité technique en novembre 2021. Cependant, les recherches de dépouilles basées sur les informations fournies par un des témoins n'ont jusqu'à présent pas été concluantes. Du 7 au 18 novembre 2021, nous avons poursuivi la formation du personnel iraquien au maniement d'un dispositif grec qui permettra l'exhumation d'autres dépouilles profondément enterrées.

Pour conclure, je souhaite remercier le Secrétaire général pour l'appui ferme qu'il a apporté à l'Iraq en insistant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de notre pays. Je salue également

l'appui constant de la communauté internationale pour que l'Iraq et son peuple parviennent à la prospérité et à la stabilité. Je salue par ailleurs, au nom de la République d'Iraq, les efforts déployés par la Cheffe et le personnel de la MANUI. Ils ont aidé l'Iraq dans divers domaines, en particulier sur les plans humanitaire et du développement pendant la période couverte par le rapport du Secrétaire général.

La Présidente (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil poursuive l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 11 h 45.